Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260310-CMNE2026_010-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 10 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Pouvoirs	2
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	2 mars 2026
Secrétaire de séance	Virginie GOMBERO

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLEGEAU, Gérard BENOIT, Virginie GOMBERO, Martine GRANDVALET, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Yann URVOIS, Laurent DANIEL, Sébastien HELLEGOUARCH, Frédéric THOMAS, Martine LE HAY BOUGLOUAN, Natacha PINHAS, Sabine QUEMENER, Cédric LECLERC, Christelle LE STRAT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Peggy MAGNIER HENRY donne pouvoir à Virginie GOMBERO ; Cédric LECLERC donne pouvoir à Sylvie JOUBAUD

Excusé : Thierry CRESPEAU

2026/010

Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal COMMUNE et du budge annexe Maison de santé pluridisciplinaire

Les Comptes Financiers Uniques font apparaître les résultats comptables de la fin de l'exercice 2025. Il convient donc d'affecter ces résultats dans la perspective du vote des budgets principaux de l'année 2026.

En cas de déficit de la section d'investissement en clôture de l'exercice antérieur, il est rappelé que les collectivités ont l'obligation d'affecter, en priorité, les sommes nécessaires pour couvrir ce déficit. Ainsi, le montant du déficit est inscrit en dépense d'investissement de l'exercice (article D 001) et compensé par un versement au moins égal de la section de fonctionnement, inscrit à l'article 1068.

Budget principal

Section d'investissement – Déficit de 968 375 €	
Article D 001 (solde d'investissement de la section d'investissement reporté)	-968 375 €
Solde RAR	-643 131.66 €
Besoin de financement	1 611 506.66 €
Section de fonctionnement - Excédent de 2 152 626.55	
Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	1 611 506.66 €
Article R 002 (résultat d'exploitation reporté)	541 119.89 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260310-CMNE2026_010-DE

Budget annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire

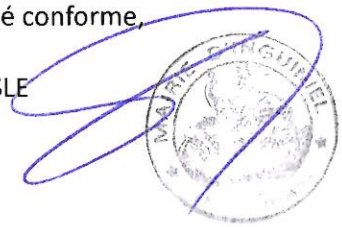
Section d'investissement - Déficit de 12 737.01 €	
Article D 001 (solde d'investissement de la section d'investissement reporté)	12 737.01 €
Section de fonctionnement - Excédent de 24 659.78 €	
Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	12 737.01 €
Article R 002 (résultat d'exploitation reporté)	11 922.77 €

Considérant l'avis de la commission finances du 24 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget COMMUNE et du budget annexe MAISON DE SANTE 2025 aux budgets primitifs de 2026.
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Louis LE MASLE



Le secrétaire de séance

